



Le 23 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 – En Ile-de-France, le mouvement mutualiste multiplie les initiatives sur le territoire

Région la plus peuplée de France, avec près de 12 millions d'habitants, l'Ile-de-France est le territoire dans lequel le nombre de cas déclarés de COVID-19 est le plus élevé.

Tous les acteurs mutualistes sont pleinement mobilisés sur le terrain pour soigner, prévenir et assurer la continuité de leurs activités auprès de leurs adhérents et des Franciliens.

Les 117 établissements et services mutualistes de la région se sont réorganisés dès le début de la crise et se sont engagés pour faire face au coronavirus.

Les mutuelles ont également mis en place différents dispositifs pour aider et accompagner leurs adhérents.

Les établissements et services de soins mutualistes en 1^{ère} ligne aux côtés en soutien des hôpitaux publics

Pour exemples :

A Paris,

- Dans le 14^{ème} arrondissement, l'Institut Mutualiste Montsouris, établissement de renom, a ouvert des unités dédiées à la prise en charge des patients COVID ; ce sont ainsi 80 lits d'hospitalisation répartis dans trois unités qui leur sont consacrés. L'IMM a également transformé ses services de réanimation polyvalente et de l'unité de soins intensifs cardiologiques en réanimation dédiée au COVID 19 avec une capacité de 18 lits qui passera dès que possible à 48 lits à la demande de l'ARS.

Toutes les activités programmées dans les autres disciplines ont été annulées ou reportées à l'exception des urgences cardiovasculaires, de la chirurgie oncologique urgente, de la maternité et d'une partie de la psychiatrie.



Les centres polyvalents ne sont pas en reste :

- Ainsi, dans le 5^{ème} arrondissement de Paris, le Centre de santé du square de la Mutualité du Groupe MATMUT, a mis en place une organisation spécifique avec une proposition systématique de téléconsultation en première intention, accompagnée d'un suivi, 48h après, toujours en téléconsultation. Si l'état du patient le nécessite, il est pris en charge en médecine générale avec, le cas échéant, l'avis d'un pneumologue et la réalisation d'un scanner thoracique à des plages horaires dédiées. Un circuit particulier a été mis en place pour la prise en charge de ces patients qui disposent d'un accès direct à l'espace de consultation « COVID » sans passage par la salle d'attente, évitant ainsi le contact avec les autres patients.

Il est à noter que ce centre de santé a renforcé son articulation avec l'Institut Mutualiste Montsouris afin de maintenir une prise en charge en urgence des IVG.

- Dans les 13^{ème} et 15^{ème} arrondissements, les centres de santé Broca et Jack Senet de la MG ont réorganisé leurs centres pour assurer la continuité des soins qui se font uniquement sur rendez-vous (<https://www.centre-jack-senet.fr/2020/04/02/informations-covid-19/>). En ophtalmologie notamment, le centre Broca s'est organisé afin de continuer à soigner, en toute sécurité, les patients atteints de pathologies chroniques et souvent fragiles.
- Dans le 15^{ème} arrondissement, le centre de santé de la MGEN a également revu son organisation concernant l'accueil des patients, afin de dissocier ceux qui ont des symptômes COVID 19 et les autres patients. Un fléchage spécifique a été mis en place dans la cour de l'établissement et des cabinets sont dédiés aux consultations de patients avec suspicion de coronavirus.

Une régulation téléphonique a été mise en place avec des orientations différentes en fonction des besoins. La prise de rendez-vous en ligne a volontairement été bloquée. Seules les prises de rendez-vous par téléphone sont désormais possibles.

Au-delà de l'organisation spécifique liée à la prise en charge de la patientèle ayant des symptômes de COVID 19, les centres de santé mutualistes parisiens continuent à assurer une permanence des soins « urgents » liés aux autres pathologies, soit en présentiel, soit en téléconsultation pour toutes les spécialités des centres.

Une nouvelle organisation a cependant dû être mise en place afin de limiter l'affluence dans les salles d'attente. Ainsi, la prise de rendez-vous est obligatoire.

Dans les Yvelines, l'établissement SSR et institut de néphrologie (ESSRIN) de la MGEN à Maisons Laffitte a été sollicité par l'ARS afin de désengorger les établissements d'amont pour leur permettre de se concentrer sur les malades les plus graves dont les patients COVID-19 ; L'ESSRIN doit également poursuivre ses activités traditionnelles pour les patients qui ne peuvent rentrer à leur domicile.



En parallèle, les équipes se préparent à la fois à prendre en charge leurs propres patients COVID 19 et au besoin à accueillir des patients extérieurs pour soulager les hôpitaux. Dans ce cadre, une unité dédiée dite « zone COVID » a été créée pour pouvoir accueillir ces patients.

Les patients entrants sont systématiquement mis en quatorzaine avec des mesures spécifiques pour les protéger et protéger les autres patients ainsi que les personnels.

L'établissement porte une attention toute particulière aux patients dialysés pour lesquels le confinement est impossible puisqu'ils doivent être dialysés trois fois par semaine et qui sont par nature des patients extrêmement fragiles.

Des mesures de protection ont été mises en œuvre pour les collaborateurs, à hauteur des moyens disponibles car l'ESSRIN doit faire face au manque de dispositifs de protections (masques et de surblouses notamment).

Des moments de détente leur sont réservés tels que des séances d'hypnose, de relaxation ou d'acupuncture ou des coupes de cheveux offertes par une coiffeuse volontaire.

Dans les Hauts-de-Seine : L'hôpital Saint-Jean, établissement de soins de suite et de réadaptation de l'UMIS, situé à Gennevilliers, a également pris de nombreuses mesures et participe à la prise en charge de patients COVID + avec un service de 22 lits et une équipe médicale et paramédicale dédiés.

Parallèlement, cet établissement a conservé ses 39 lits d'accueil pour les patients souffrants d'affections neurologiques et locomoteurs, garantissant ainsi la continuité de leur prise en charge sans perte de chance et le désengorgement des structures hospitalières.

Il garantit également la continuité des soins externes avec la mise en œuvre de la téléconsultation.

Toutes les mesures pour garantir au mieux la sécurité des patients et du personnel ainsi que le bon fonctionnement de l'établissement ont été mises en œuvre (télétravail pour les équipes administratives, fermeture au public extérieur et fermeture du service d'hôpital de jour, mise en place d'un circuit pour le linge et les produits d'hygiène des patients, équipement du personnel, respect des consignes d'éloignement au self et en réunion, visio-conférences...).

L'établissement est inscrit sur la plateforme RENFORT COVID mise en place par l'ARS IDF en lien avec la plateforme MedGo (dispositif d'appel à volontaires, pour venir en renfort des équipes dans les établissements de santé et médico-sociaux).

Dans le Val d'Oise : L'entreprise adaptée Tech'Air (VYV3 Île-de-France), située à Villiers-le-Bel, (95), est spécialisée dans la production et le conditionnement de dispositifs médicaux, en particulier du matériel respiratoire tel que des valves et capteurs pour des respirateurs artificiels ou des dispositifs d'oxygénothérapie. Dans ce contexte d'urgence, près de 40 travailleurs en situation de handicap et de nombreux encadrants se sont portés volontaires pour permettre une hausse de la capacité de production de certaines pièces : 20 000 capteurs par mois aujourd'hui contre 4 000 en temps normal,



2 000 ventilateurs (composants permettant d'alimenter le souffle nécessaire dans les respirateurs artificiels) par mois aujourd'hui contre 200 en temps normal.

Assurer les urgences dentaires

Les centres de santé mutualistes sont également mobilisés afin d'assurer les urgences dentaires. Pour la plupart, ils se sont déclarés centre ressource dans le cadre de l'organisation mise en place par le

Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes qui comporte un numéro national dédié à la prise en charge des soins bucco-dentaires d'urgence : le 09 705 00 205

Mobilisation du secteur médico-social

Tous les personnels des établissements médico-sociaux sont pleinement investis afin d'accompagner au maximum les populations fragiles dont ils ont la charge, personnes âgées et personnes handicapées, et tenter de rendre le plus doux possible, l'isolement auquel sont contraints les résidents.

Tous les soins et l'attention leur sont apportés dans ce contexte difficile qui oblige au confinement. Ils tentent de conserver le lien social si essentiel.

Toutes les remontées du terrain démontrent un engagement, un dévouement sans faille et un formidable esprit d'équipe et de cohésion de tous les salariés de ces centres pour faire face à la pandémie et apporter des soins de qualité aux malades et aux résidents. Qu'ils en soient remerciés !

Garantir la continuité des droits pour soutenir les plus fragiles

Enfin sur le champ de la complémentaire santé, pour répondre aux mesures de confinement qui ont pu entraîner arrêts de travail ou chômage partiel, et **assurer la continuité des droits des 35 millions de personnes qu'elles protègent**, la Mutualité Française et les mutuelles ont pris plusieurs mesures de solidarité, notamment :

- Le maintien des garanties des contrats pour les très petites entreprises (TPE) et les travailleurs non-salariés en retard de paiement des cotisations,
- La suspension et le report, au cas par cas, des versements des cotisations pour les entreprises en difficulté qui en font la demande,
- La prise en charge des arrêts de travail pour des raisons de vulnérabilité (femmes enceintes, malades chroniques) alors même qu'il ne s'agit pas d'arrêts maladie à proprement parler,
- La mobilisation des fonds d'aide sociale pour répondre aux situations individuelles les plus difficiles.

A ce jour, les mutuelles se sont mobilisées à travers différentes initiatives : appels anti-solitude à l'attention de leurs adhérents les plus fragiles, mise en place de plateformes d'entre-aide, de soutien psychologique via un numéro vert disponible 7 jours sur 7, hotline dans les EHPAD, facilités de paiement, dons aux structures hospitalières (dons financiers, de masques, de solutions hydroalcooliques...) maintien et extension de garanties,



L'ensemble des composantes du mouvement mutualiste s'est donc mobilisé pour faire vivre l'entraide et la solidarité qui sont l'essence même de la Mutualité et répondra toujours présent afin de réfléchir à l'après crise.

A propos de la Mutualité française Ile-de-France

Rassemblant 205 mutuelles représentant près de 5,5 millions de personnes protégées, la Mutualité française Ile-de-France assure l'animation, la coordination, la représentation, le développement et la défense du mouvement mutualiste sur le territoire francilien.

En tant qu'Union régionale de la Fédération nationale de la Mutualité française, elle mène des actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec de nombreux acteurs de la santé et de la protection sociale. Elle assure également la coordination d'une centaine de services de soins et d'accompagnement mutualistes sur la région. Elle est présidée par Frédéric GOUËDARD.

Les services de soins et d'accompagnement mutualistes en Ile-de-France ce sont :

- 8 centres médicaux 15 centres de santé dentaires 18 centres d'optique
- 6 centres d'audioprothèse 1 pharmacie 8 centres de santé mentale
- 7 établissements hospitaliers de santé 12 services d'aide et de maintien à domicile
- 15 services et établissements pour personnes âgées
- 12 services et établissements pour personnes handicapées
- 8 services de soins infirmiers à domicile

Pour retrouver l'ensemble des services de soins et d'accompagnement mutualistes en Ile-de-France : <https://iledefrance.mutualite.fr/outils/livret-services-de-soins-daccompagnement-mutualiste-ssam/>